

OMS ET REVISION DU REGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL

LE PROJET EN COURS D'ADOPTION
CREE DE
NOUVELLES OBLIGATIONS FINANCIERES
A CHARGE DES ETATS MEMBRES :

LE COUT A-T-IL ETE CHIFFRE ?



Ces obligations sont notamment de :

- soutenir matériellement l'action coordonnée par l'OMS
- offrir une assistance aux Etats Parties en développement
- acquérir, renforcer et maintenir la capacité à réagir rapidement et efficacement en cas de risque et d'urgence de santé publique internationale

Pour aller plus loin :

https://apps.who.int/gb/wgihhr/pdf_files/wgihhr1/WGIHR_Compilation-fr.pdf

https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb5/A_INB5_6-fr.pdf



Etes-vous informés ?

Etes-vous d'accord ?

Communication du
Collectif des 300 (avocats) et du Syndicat Liberté Santé

Ce sujet vous intéresse ? Plus d'infos sur :

<https://www.syndicat-liberte-sante.com/traite-pandemies-rsi-oms/>

